



Initiative for Climate Action Transparency - ICAT –

**RAPPORT SUR LA FEUILLE DE ROUTE AVEC RECOMMANDATIONS POUR
LES DECIDEURS AU SENEGAL SUR L'ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME
DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION (MNV) NATIONAL
ROBUSTE POUR LES ACTIONS ET POLITIQUES RELATIVES AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

RAPPORT FINAL

Auteur

**Monsieur Abdoulaye SECK
EXPERT CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Mars 2021

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of UNOPS. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/ or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of UNOPS as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of UNOPS.

This publication has been produced as part of a component of the Initiative for Climate Action Transparency project (ICAT) implemented by UNEP DTU Partnership (UDP). The views expressed in this publication are those of the authors and do not necessarily reflect the views of UDP.

PREPARED UNDER

Initiative for Climate Action Transparency (ICAT) project supported by the German Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety, the Children's Investment Fund Foundation (CIFF), the Italian Ministry of Ecological Transition (IMET) and ClimateWorks.



The ICAT project is managed by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



ACKNOWLEDGEMENT

We would like to acknowledge and express gratitude to the Ministry in charge of transports and environment and National Committee of Climate Change (COMNACC) for insightful discussions and their continued support of this report.

PUBLISHED BY

Ministère de l'Environnement et du Développement durable



Sommaire

1. Justification de l'étude
2. Bref rappel de la politique climatique internationale et nationale y compris la prise en charge de question liée à la transparence
3. Mesure Rapportage et Vérification (MRV) de la politique climatique
 - a. Eléments de compréhension
 - b. Différentes étapes d'une politique MRV
 - c. Cartographie des initiatives liées à la mise en place d'une politique MRV climatique au niveau national
4. Evaluation du cadre politique de mise en place d'un MRV National
5. Feuille de route du MRV climatique
 - a. Objectifs stratégiques
 - b. Déclinaison globale et sectorielle
 - c. Chronogramme
 - d. Budget
6. Recommandations



LISTE DES SIGLE ET ABREVIATION

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CDN : Contribution Déterminée au niveau National
CN : Communications Nationales
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COP : Convention des Parties
DAPSA : Direction de la Prévision et des statistiques agricoles
DCC : Division Changement Climatique
DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
CEP : Cellule des Etudes et de la Planification
COMNACC : Comité National sur les Changements Climatiques
FEM : Fonds de l'Environnement Mondial
GES : Gaz à Effet de Serre
ICAT : Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
IPCC : Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
MDP : Mécanisme de Développement Propre
MEED : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MRV : Mesure, Rapportage et Vérification
NAMA : Mesures d'Atténuations Appropriées au niveau National
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSE : Plan Sénégal Emergent
PTF : Partenaire Technique et Financier
RBT : Rapport Biennal de Transparence
RBA : Rapport Biennal Actualisé
SCF : Cadre Normalisé d'Attribution de Crédit Carbone
S&E : Suivi et Evaluation
SIE : Système d'Informations Energétiques
SWOT : Forces-Faiblesse-Opportunités-Menaces
TAC : Transparence de l'Action Climatique
UCG : Unité de Coordination de la Gestion des Déchets solides



1. Justification de l'étude

L'adoption de l'Accord de Paris en 2015 et son entrée en vigueur précoce ont été des signaux forts marquant la détermination des Etats et des acteurs de la société civile et du secteur privé, à œuvrer de bonne foi pour contenir le réchauffement global en deçà de 2°C.

A cet effet, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ont été élaborées par les Parties en vue de décarboniser les économies dans les pays du Nord et assoir un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques dans les pays du Sud. Cependant, le principal défi à relever dans le cadre de l'Accord de Paris se posera en termes de capacités intrinsèques des pays à réaliser de façon précise et fiable la mesure, le rapportage et la vérification des actions d'atténuation et d'adaptation déclinées dans leurs CDN.

L'Accord de Paris, notamment à travers son article 13, recommande la mise en place d'un cadre renforcé sur la transparence chargé de suivre la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation en lien avec la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans les pays en voie de développement.

C'est dans ce cadre qu'il a été mis en place l'Initiative pour la Transparence de l'Action climatique (ICAT) en 2015. Ce programme au Sénégal, permettra de consolider les acquis en termes de plans MRV proposés dans la CDN et de mettre en place un cadre national harmonisé devant permettre de mesurer et évaluer les effets des actions climatiques.

Les composantes 1 et 2 de ce programme ont permis l'élaboration d'études diagnostic sur la mise en place de systèmes MRV sectoriels (énergie et transport) d'une part et national d'autre part.

Ainsi, à la suite de ces activités menées, il sera important de définir une feuille de route pour décliner les prochaines étapes ainsi que les modalités de leur exécution afin d'assurer un suivi global de toutes les actions de la CDN.

2. Bref rappel de la politique climatique internationale et nationale y compris la prise en charge de question liée à la transparence

a. Politique internationale et nationale sur le changement climatique

Le changement climatique et ses effets néfastes imposent un fardeau supplémentaire à tous les pays, en particulier aux pays en développement. Le Sénégal n'est pas à l'abri des changements climatiques. Ainsi des actions de toutes formes ont été définies, il s'agit de notamment :



- **À l'échelle mondiale**, le Sénégal s'est engagé activement dans les négociations internationales sur la politique climatique depuis la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1994, du Protocole de Kyoto en 2001 et de notamment l'Accord de Paris en 2015. En effet, lors de la Conférence des Parties (COP) de Paris en 2015, les Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) sont parvenues à un accord historique pour : (i) lutter contre le changement climatique et (ii) accélérer et intensifier les actions et les investissements nécessaires à un avenir durable à faible intensité de carbone. Dénommé « Accord de Paris », cet accord universel implique la participation de tous les Etats pour entreprendre des efforts afin de combattre le changement climatique et de s'adapter à ses conséquences, avec un soutien accru pour aider les pays en développement dans sa mise en œuvre. Son objectif est de renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. A cet effet, il exige de toutes les Parties qu'elles présentent des Contributions déterminées au niveau national (CDN), représentant les plans d'actions nationaux et qu'elles renforcent ces efforts dans les années à venir.

Il est considéré comme indispensable de reconnaître la nécessité de faire preuve d'ouverture et de transparence dans le suivi des efforts déployés par chaque pays pour atteindre cet objectif mondial commun.

- **A l'échelle national**, l'importance du changement climatique s'est traduite au Sénégal la mise en place d'une structuration institutionnelle, réglementaire et stratégique susceptible de prendre en charge de manière adéquate la menace liée au changement climatique. L'objectif visé à travers la mise en œuvre de ces actions est de promouvoir une stratégie de développement sobre en carbone et résiliente au climat et de renforcer les institutions et mécanismes nationaux de manière à établir un cadre approprié et fonctionnel pour la gouvernance du changement climatique. Ainsi, les cadres qui suivent ont été mis en place :
 - o *Cadre institutionnel* avec notamment l'instauration d'un point focal climat exercé par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement. La DEEC assure également la coordination des activités liés au marché carbone, à la finance climatique, au transfert de technologie et aux inventaires de GES. A côté de la DEEC, il est mis en place, un Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) en 1994, ensuite par arrêté ministériel en 2003 et par décret présidentiel en 2011. Ce Comité est un organe de formation, de sensibilisation, de concertation, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention climat. Il est à ce jour constitué de 06 groupes thématiques déclinés comme suit : Adaptation/Vulnérabilité, Atténuation des émissions de GES, Transfert de Technologie, Finance Climatique, Renforcement de capacités et aspects juridiques.
 - o *Cadre stratégique* matérialisé par le développement de documents cadres qui facilitent une lutte efficiente face à la menace climatique. Il s'agit de notamment : la Contribution Déterminée au niveau national approuvée en conseil des ministres en décembre 2020 et transmise à la CCNUCC pour enregistrement ; 03 Communications Nationales (1997, 2010



et 2015) ; du Rapport Biennuel Actualisé 1 (en cours) ; du Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA) en 2006 ; du Plan National sur l'Adaptation (en cours) ; de l'Etude sur l'Evaluation des Besoins en Technologie (EBT) en 2012 sur l'adaptation et l'atténuation ; du Programme pays sur le Fonds Vert Climat et de l'Etude sur la mise en place d'une taxe carbone au Sénégal.

b. Prise en compte de la transparence dans la mise en œuvre de la politique climatique

La thématique liée à la transparence de l'action climatique (TAC) a toujours constitué un enjeu primordial des négociations climatiques. En effet, les COPs de 2007 et 2010, avaient déjà jeté les bases pour la mise place d'un mécanisme de vérification et de révision pour les Parties. L'Accord de Paris, sous son article 13, a poussé dans la même dynamique, et ce par l'établissement du cadre de transparence renforcé.

Un système de TAC solide est fondamental pour répondre aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et d'autres communications nationales et internationales sur les changements climatiques. La transparence est au cœur de l'Accord de Paris, et les pays Parties sont assignés à des responsabilités au travers de rapports à fournir régulièrement.

La TAC permet de vérifier la réalisation des objectifs mondiaux de réduction des émissions de GES. Chaque pays rend compte dans le cadre des rapports nationaux d'inventaire, de l'état des émissions de GES et fournit des mises à jour ultérieures sur les périodes de notification convenues.

La prise en compte de la TAC dans la politique climatique peut s'apprécier à plusieurs niveaux au Sénégal.

- La CDN du Sénégal

Dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), un accord international sur le climat (Accord de Paris), applicable à tous les pays, a été adopté en décembre 2015 par 185 Parties. Cet Accord se fixe comme objectif une limitation du réchauffement mondial de 2°C, voire bien à deçà à 1,5°C d'ici 2100.

L'Accord de Paris a instauré les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) qui constituent les plans d'actions concrets des engagements que les pays devront prendre à partir de 2020.

La CDN du Sénégal est le document d'engagement sur le climat avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre à partir de 2020, partant du Plan Sénégal Emergent, document de référence du Sénégal en matière de politique économique et sociale.

Cette contribution est l'effort que le Pays estime pouvoir réaliser en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de séquestration de carbone dans les secteurs de l'énergie (*production d'électricité et*



combustibles domestiques, efficacité énergétique), des transports, de l'agriculture, des déchets, de la foresterie.

Les options d'atténuation des émissions de GES ressorties de la CDN reflètent hautement la réalité des secteurs concernés. Avec la CDN, le Sénégal se fixe un objectif total de réduction relative de ses émissions de gaz à effet de serre de 7% et 29% (respectivement inconditionnel et conditionnel) à l'horizon 2030, par rapport à la situation de référence (Business as usual).

Sa mise en œuvre est estimée à un coût financier de 13 milliards de dollars US dont 8,7 milliards dédiés à l'atténuation et 4,3 milliards US pour l'adaptation.

Les émissions de GES de la CDN sont estimées à 16 752 Gg de CO₂ équivalent en 2010. Pour 2020, les émissions sont chiffrées à 25 404 Gg. Les émissions des secteurs de l'énergie et de l'agriculture constituent près de 75% des émissions nationales.

Le suivi de la CDN sera primordial afin d'en mesurer le degré de sa mise en œuvre. Ainsi, une esquisse MRV a été proposée. Sous la supervision de la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et avec l'appui du COMNACC, le suivi et l'évaluation de la CDN devront être assurés par les services techniques sectoriels.

- **Les communications nationales sur les changements climatiques (CNCC)**

Le Sénégal, pays partie à la Convention Climat, a élaboré 03 communications nationales (années de soumission 1997, 2010 et 2015).

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, les Parties sont tenues de soumettre régulièrement des informations contenues dans des rapports appelés « communications nationales sur les changements climatiques (CNCC) » et concernant leur niveau d'émission de GES. Le Sénégal a soumis au total 03 CNCC dans lesquelles les mesures des émissions de GES ont été quantifiées. Le système actuel de mesure des émissions est essentiellement basé sur les inventaires de gaz à effet de serre (IGES). Les inventaires concernent cinq secteurs à savoir l'Énergie, l'Agriculture, la foresterie, les déchets et les procédés industriels. Les informations détaillées concernant les 03 communications soumises sont résumées dans le tableau suivant :

- **Tableau : Synthèse des émissions des trois communications nationales**

Secteurs (données en Gg Eco2)	1 ^{er} communication nationale	2 ^{ème} communication nationale	3 ^{ème} communication nationale
Énergie	3788,6	8221,1	5178,93
Agriculture	2957,6	6275,89	6359,84
Déchets	2226,2	2075,64	970,57



Procédés industriels	345,5	301, 51	541
----------------------	-------	---------	-----

Sources : communications nationales du Sénégal auprès de la CCNUCC

Sur la base des informations développées plus haut, le profil des émissions de gaz à effet de serre au Sénégal par secteur montre que les secteurs de l'énergie et de l'agriculture restent les plus émetteurs et qu'une attention particulière devra leur être accordée dans la planification, le suivi et l'évaluation des actions de réduction des émissions de GES. (Source rapport diagnostic MRV ouest africain).

- **Le suivi des projets carbone (MDP, NAMAs, Article 6 etc)**

Au niveau des programmes d'activités ayant une composante carbone (projets MDP, NAMAs, article 6 etc.), le suivi évaluation est sous tendu par la mise en place de systèmes robustes basés sur les méthodologies carbone approuvées par la CCNUCC.



3. Mesure Rapportage et Vérification (MRV) de la politique climatique

a. Eléments de compréhension

La notion de MRV peut être conçue comme un ensemble de processus et procédures qui permettent la collecte et le rapportage d'informations, leur évaluation et leur vérification dans le but de déterminer dans quelles mesures et par quels moyens les pays ont atteint leurs obligations respectives. Le système MRV doit également prendre en charge les lacunes notées au niveau de la collecte et du partage d'informations sur les émissions de GES, les engagements d'atténuation et de l'aide fournie.

L'interprétation détaillée de ce terme est résumée sur le tableau qui suit :

Termes	Définition	Illustrations
Mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer les informations pertinentes relatives aux impacts et aux progrès au niveau national ; - Initialement lié à la mesure des émissions GES par source et aux réductions par puits à travers les inventaires GES nationaux, qui sont rapportés au niveau des Communications Nationales ; - Possibilité de couvrir aussi les effets spécifiques des actions d'atténuation nationales et aussi le support requis et reçu, et de fournir cette information. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode de collecte de données ; - Structure responsable de la collecte ; - Méthode de calcul des émissions avec IPCC ; - Procédures de contrôle qualité à adopter ; - Les émissions et absorptions de GES par les puits ; - Les réductions d'émissions associées aux mesures d'atténuation par rapport à un scénario de référence ; - Les progrès réalisés en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, la réalisation des objectifs de développement durable et des co-bénéfices ; - L'appui reçu (financement, technologie et renforcement des capacités) ; - Le progrès dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
Rapportage	<ul style="list-style-type: none"> - Reporter les informations mesurées (inventaires GES, les actions d'atténuation, les contraintes et les gaps, et les supports reçus et requis.) de manière transparente et normalisée à travers les Communications Nationales et les BURs ; - Assurer la publication des données traitées et interprétées et leur mise à disposition aux décideurs nationaux et/ou aux partenaires internationaux sur la problématique du climat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Principales hypothèses et méthodologies ; - Les objectifs de durabilité, la couverture, les dispositions institutionnelles et les activités ; - Informations sur les contraintes et les lacunes, ainsi que le soutien nécessaire et reçu ; - Rapportage régulier des informations (rapports BUR et CN) tenant compte de la fréquence, le stockage des données ainsi que le format etc.
Vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Désigne l'évaluation de la collecte de données et l'estimation des impacts qui sont entrepris et rapportés selon une procédure ou une norme définie établissant les exigences de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence et d'exactitude. Elle peut être interne ou menée par une entité indépendante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les informations quantitatives et qualitatives rapportées sur les émissions et les absorptions nationales de GES, les mesures d'atténuation et leurs effets, et le soutien nécessaire et reçu ; - Analyse indépendante avec l'assurance qualité.



b. Eléments Clés de mise en place d'un système MRV

La mise en place d'un dispositif MRV des émissions de gaz à effet de serre et du soutien nécessite plusieurs étapes que sont :

- **Le diagnostic initial** : Ce diagnostic à l'image de celui effectué pour les secteurs de l'énergie et des transports dans le cadre du projet ICAT a pour objet :
 - l'identification des parties prenantes et les contributeurs pour la collecte des données et la validation des rapports,
 - la définition des modes de coordination et du processus d'approbation, la planification et budgétisation du processus ;
 - l'évaluation des besoins en renforcement des capacités,
 - L'évaluation des besoins matériels et financiers pour la mise en œuvre du système MRV

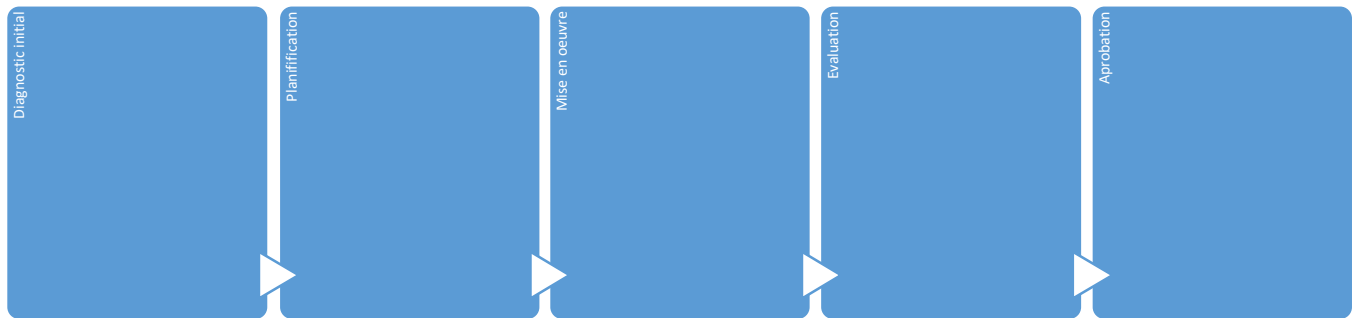
- **La Planification** : A l'issue du diagnostic, la phase de planification doit permettre de préparer cadre et opérationnaliser tous les outils de collecte et de reporting. Plus particulièrement il s'agira de :
 - Mettre en place des comités sectoriels
 - Renforcer les capacités des parties prenantes sur la conduite d'un système MRV mais plus globalement sur la CDN, la finance climatique.
 - Mettre en place les outils de collecte et de compilation des données
 - Elaboration des procédures de contrôle qualité et d'amélioration continu

- **Mise en œuvre** : Il s'agit à proprement dit de l'implémentation du MRV avec :
 - La phase de collecte des données nationales et sectorielles notamment données économiques ; données liées aux émissions, et les données des projets d'atténuations mis en œuvre y compris le financement mobilisées et leurs sources. Au-delà des données existantes cette phase peut également comprendre des études spécifiques y compris la réalisation d'enquêtes.
 - L'animation des comités sectoriels notamment pour la validation des données et des reporting
 - L'édition des rapports (RBT, RBA et CN)
 - Validation des reporting à travers des consultations sectorielles et nationales

- **Evaluation** : Elle correspond à l'évaluation du processus par une analyse SWOT par exemple et le recueil des recommandations pour améliorer le processus et les outils de collecte et d'évaluation



- **Approbation et Soumission:** La dernière étape correspond à l’approbation des reporting par les autorités gouvernementales et leur soumission à UNFCCC



c. Cartographie des initiatives liées à la mise en place d’une politique MRV climatique au niveau national

Les enjeux importants liés à la mise en place d’un cadre renforcé sur la transparence dans le cadre de l’Accord de Paris ont guidé à la mise sur pied de programmes tendant à appuyer les pays en voie de développement à créer les conditions optimales pour un suivi/rapportage de l’action climatique notamment de la CDN. Ainsi, notre pays avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s’est lancé dans le processus préparatoire d’établissement d’outils MRV climatique aux fins d’une bonne exécution de la CDN. Les informations pertinentes concernant les initiatives existantes en termes de MRV climatique sont résumées sur le tableau ci-dessous :

Description	Objectif	Partenaire de mise en œuvre	Activités menées
Initiative pour la Transparence de l’Action Climatique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mener une analyse des systèmes de gestion des données des secteurs de l’énergie et du transport ; 2. proposer un plan de renforcement de capacités des acteurs ciblés sur l’outil IPCC et les méthodologies carbone ; 3. Mettre en place d’un système MRV approprié pour le Sénégal. 	UNEP DTU	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration étude diagnostic MRV secteur énergie et transport 2. Elaboration étude diagnostic MRV nationale 3. Etude sur les méthodologies carbone secteur transport 4. Elaboration feuille de route MRV en cours
Programme MRV ouest africain	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les systèmes MRV pour le financement climatique, les mesures 	Gouvernement du Canada	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude sur l’Etat des lieux du niveau de prise en compte du MRV dans la politique climatique



	<p>d'atténuation, les inventaires des émissions de GES et le SLCP grâce à une coopération bilatérale dans chaque pays.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Accroître la sensibilisation, la familiarisation et l'efficacité des systèmes MRV climatiques dans chaque pays. 3. Renforcer les arrangements institutionnels et les structures de gouvernance climatique. 4. Soutenir l'harmonisation et l'alignement du MRV dans la région 5. Permettre la coopération Sud-Sud 6. Partager l'expérience des projets sectoriels du Canada en réponse aux priorités régionales du MRV. 		<ol style="list-style-type: none"> 2. Mise en place au niveau national d'une communauté de Praticiens sur le MRV 3. Identification de thématiques de renforcement de capacités à dérouler pour cette communauté ; 4. Activités de formation sur IPCC déroulées.
Projet d'appui à la mise en œuvre des CDN sur les déchets solides	Appuyer l'élaboration de mesures politiques et le renforcement des capacités pour faciliter la réduction des émissions dans le secteur des déchets solides	Gouvernement du Canada	Initiative en cours mais l'étude diagnostic n'est pas encore lancée
Appui à la mise en place d'un système de suivi de la CDN (eau et assainissement)	Mettre en place un cadre de suivi de la politique climatique dans le secteur de l'assainissement	Banque Africaine de Développement et Ministère en charge de l'eau	Procédures de recrutement du consultant finalisé, lancement de l'étude courant deuxième trimestre 2021
Projet d'Appui à la mise en œuvre de la CDN (DIAPOL)	Mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) probablement dans le secteur de l'industrie Mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA) probablement par une approche de l'adaptation	GIZ	Le lancement du projet et la planification seront programmés bientôt
Mise en place d'un cadre normalisé sur l'attribution de crédits carbone	<ol style="list-style-type: none"> 1. simplifier la procédure d'obtention de crédit carbone 2. mettre en place un cadre de gouvernance approprié pour 	Banque Mondiale	Pilote SCF terminé. Dans l'attente de l'extension à d'autres secteurs



	mieux tirer bénéfice du marché carbone (art 6.2 notamment) 3. assurer un suivi par rapport à la CDN		
Elaboration de la quatrième communication nationale	Faire état des dispositions nationales entreprises pour participer au processus international d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique	FEM et PNUÉ	Pas encore lancé
Elaboration du BUR1	Faire état des dispositions nationales entreprises pour participer au processus international d'atténuation des émissions de GES ainsi que du mécanisme de suivi y relatif	FEM et PNUÉ	En cours d'élaboration
Elaboration de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence (CBIT)	renforcer les capacités des pays en développement à répondre aux exigences du cadre de transparence de l'Accord de Paris	FEM et PNUÉ	Pas encore lancé
Etude sur la mise en place d'une taxe carbone au Sénégal	1. Disposer d'un Cadre de suivi des émissions par les entités privées 2. Disposer de ressources financières additionnelles pour la lutte contre le changement climatique	UNFCCC et BOAD	Première phase de l'étude bouclée, actuellement dans le processus d'étudier les modalités de mise en œuvre de la taxe carbone dans les secteurs de l'électricité, pétrole/gaz, de l'industrie cimentière et de la gestion des déchets.

4. Evaluation du cadre de mise en œuvre d'un MRV National

L'opérationnalisation d'un système MRV aux fins de suivi de la CDN exige forcément la mise en place voire l'amélioration des cadres de gouvernance (institutionnels, réglementaires, stratégiques, de rapportage des données etc.) existants tant au niveau national que sectoriels. Cette évaluation sera basée sur les recommandations de l'étude diagnostic relative à la mise en place d'un système MRV menée dans le cadre du programme ICAT.

Les informations pertinentes concernant ce point sont résumées sur le tableau ci-dessous :



Secteurs	Force	Faiblesse
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre institutionnel approprié avec l'existence d'une Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) au niveau du Ministère en charge de l'Energie ; - Existence au niveau de la CEP, d'un Système d'informations Energétiques (SIE) qui fait la collecte, le traitement et la validation de toutes les données du secteur ; - Publication par le SIE de rapports réguliers sur la politique énergétique ainsi que l'état de disponibilité des données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de texte réglementaire actualisé définissant les attributions du SIE ; - Absence de personnel dédié pour le SIE - Indisponibilité d'une interface web sous la forme d'un portail d'accès aux données et informations sur l'énergie ; - Difficulté d'accès de certains types de données - Inexistence de financements pour la collecte de données
Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre institutionnel approprié avec l'existence d'une Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) au niveau du Ministère en charge des transports ; - Toutes les structures technique du dit Ministère disposent de leur propre système de gestion interne des données d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Non fonctionnalité de la CEP, ni encore d'un système de rapportage global des données du secteur ; - Données des différentes structures du Ministère sont produites selon des périodicités différentes, non harmonisées et collectées. Les données ne sont pas validées par une entité tierce.
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre institutionnel approprié avec l'existence d'une Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) au niveau du Ministère en charge de l'industrie ; - Existence de points focaux dans les Directions techniques pour la collecte des données - Création de l'observatoire sur l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> - Non fonctionnalité de la CEP, ni encore d'un système de rapportage global des données du secteur ; - L'absence de cadre ou de structure centrale de gestion des données du secteur, avec la production de rapports annuel ; - L'absence de cadre formel d'échange et de validation d'information sur le secteur avec d'autres structures sous tutelle d'autres Département ministériels ; - Non fonctionnalité de l'observatoire sur l'industrie ; - Absence de personnel dédié au niveau de la CEP.
Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'Unité de Gestion des déchets solides ; - Existence d'un Système Intelligent Territorial de Gestion des Déchets (STIG) - Rapportage régulier sur la gestion des données au niveau national et existence d'indicateurs de performance du secteur ; - Existence de documents stratégiques concernant le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité institutionnelle du Ministère en charge des déchets ; - Non opérationnalisation du STIG



Déchets liquides	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre institutionnel approprié avec l'existence d'une Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) au niveau du Ministère en charge de l'assainissement ; - Rapportage régulier sur la gestion des données au niveau national et existence d'indicateurs de performance du secteur 	
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre institutionnel approprié avec l'existence de la Direction de l'Analyse, Prévision des Statistiques Agricoles (DAPSA) en charge de la collecte, de la centralisation, du traitement et de la diffusion des données et informations du secteur de l'Agriculture mais aussi d'assurer le suivi-évaluation des politiques, programmes et projets agricoles - Existence d'un dispositif de manuel de procédures du S&E et d'un système informatisé de collecte des données pour les indicateurs suivis dans le secteur ; - Elaboration de documents stratégiques du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de personnel dédié, d'insuffisances des capacités humaines et matérielles ; - Déficit de coordination des interventions des acteurs intervenant dans le secteur.
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> - Existence au niveau du Ministère en charge de l'environnement de la Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE) en charge de la définition de la politique environnementale, du suivi évaluation du secteur ; - Existence d'un cadre institutionnel approprié avec la Direction des Eaux et Forêts qui dispose d'une Division Suivi et Evaluation - Centralisation des statistiques du secteur de la foresterie au niveau national et régional. 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi évaluation de la DPVE pas assez fonctionnelle avec notamment des difficultés dans la remontée de l'information - Non existence d'un manuel de procédures du suivi-évaluation, ni d'un système informatisé harmonisé de collecte des données.
National	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PSE, plan stratégique de développement avec sa déclinaison environnementale constituée par le PSE vert - Cadre institutionnel existant avec le Ministère en charge de l'Environnement, point focal climat ; - Mise en place du COMNACC par décret présidentiel ; - Mise en œuvre du PSE, plan stratégique de développement avec sa déclinaison environnementale constituée par le PSE vert - Préparation d'une loi sur le climat ; - Elaboration et processus de mise en œuvre de la CDN ; - Processus de mise en place et d'opérationnalisation d'un système de suivi évaluation de la CDN ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un système informatisé de suivi de la CDN ; - Inexistence de registre pour la comptabilisation de la CDN ; - Pas de cadre formalisé de haut niveau, de discussions et d'échanges sur la mise en œuvre de la CDN ; - Non existence d'un texte réglementaire approprié pour la lutte contre le changement climatique ; - Inexistence d'une stratégie de mise en œuvre de la CDN.



- | | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Mise en place du cadre de gouvernance approprié : existence de points focaux climat, mécanisme de développement durable et fonds vert climat au niveau du Ministère en charge de l'environnement. | |
|--|---|--|



5. Feuille de route du MRV climatique

a. Objectifs stratégiques

Cette feuille de route est préparée pour définir les conditions, le chronogramme et les moyens à mettre œuvre pour disposer d'un système de MRV opérationnel devant permettre de suivre les engagements pris dans la CDN, dans le cadre de l'accord de Paris en référence aux exigences de transparence déclinées dans les Rapports Biennaux de transparence (RBT), les Rapport Biennaux Actualisés (RBA) et les Communications Nationales (CN).

De manière pratique il s'agit de définir les conditions de mise en œuvre des recommandations issues du rapport global sur la mise en place d'un système MRV notamment :

- La mise en place et l'animation du Bureau de coordination national ;
- La mise en place et la coordination des comités sectoriels ;
- La définition des moyens techniques et financiers à mobiliser pour atteindre les objectifs ;
- Le renforcement des capacités ;
- Un planning d'exécution réaliste.

Cette feuille de route doit également préciser le mode d'implication des parties prenantes au sein des ministères sectoriels, du COMNACC et plus globalement de la mise en place de la communauté des praticiens du système MRV.

b. Déclinaison globale et sectorielle

Pour le niveau national et pour chacun des secteurs le niveau d'organisation permettant d'avoir un bon cadre de gestion des données climatiques.

Comme préconisé dans le rapport général sur la mise en place d'un MRV national, la mise sur pied d'un Bureau en charge de la coordination et du suivi de la CDN national logée au sein de la Division Changement Climatique (DCC) permettra de coordonner des activités liées au MRV et à la mise en œuvre de la CDN aussi bien au niveau global qu'au niveau sectoriel. Ce bureau devra disposer à minima de ressources humaines qualifiées et notamment de spécialistes dans les questions d'atténuation, d'adaptation, de finance climatique et mécanismes de marché. Après sa mise en place, ce bureau devra accompagner l'ensemble des cellules sectorielles et points focaux dans les tâches de mise en place du MRV notamment :

- L'information des ministères sectoriels sur les exigences de transparence dans le cadre de la CDN
- L'animation d'un réseau de points focaux qui seront les relais au sein des ministères



- Assistance dans la collecte et le traitement des données
- Préparation et animation des comités de validation des données
- Elaboration des RBT, des BUR et des inventaires des CN.
- Suivi du dispositif informatique global de suivi de la CDN

Au Niveau Sectoriel, des comités de suivi seront mis en place sous la coordination des structures identifiées notamment les Cellules d'Etude de Planification (CEP) avec l'assistance du Bureau National de Coordination. Compte tenu des niveaux de maturités très différentes des secteurs pour la mise en place d'un système MRV, le niveau d'effort sera à adapter en fonction des secteurs. Le diagnostic global réalisé dans le cadre d'ICAT a permis de mesurer les besoins de chaque secteur. Cette feuille de route se base sur ces résultats synthétisés au chapitre 3, pour décliner les activités à planifier à court terme.



Niveau National

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Diagnostic initial	-	-	-
Planification	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du bureau de coordination CDN - Mise en place des Comités sectoriels de suivi - Renforcement des capacités - Elaboration des outils des canevas de collecte des données nationales et sectorielles y compris les projets mis en œuvre, les soutiens mobilisés et les retours d'expérience - Conception de la plateforme d'accès aux données 	9M	Développement informatique Assistance technique CC Budget de fonctionnement Budget Formation
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des comités sectoriels - Collecte des données - Validation des données - L'édition des rapports (RBT, RBA et CN) 	6M	Consultants externes
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du système MRV (SWOT) - Recueil des recommandations 	1M	
Approbation et Soumission	<ul style="list-style-type: none"> - Validation nationales - Approbation des reporting par les autorités gouvernementales - Soumission à UNFCCC 	1M	

Secteur Energie

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Diagnostic initial	-		-
Planification	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Comité sectoriel de suivi - Renforcement de l'équipe SIE - Renforcement des capacités du comité - Etude sectorielle menée - Amélioration du SIE avec mise en place d'une plateforme d'accès aux données énergétiques 		Consultant externe
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données - Validation des données sectorielles 		Consultants externes
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du système MRV (SWOT) - Recommandations 		

Secteur Transport

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Diagnostic initial	-		-
Planification	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place par arrêté du Ministre du Comité sectoriels de suivi, désignation d'un point focal et d'une équipe regroupant les différents structures génératrices de données pour le ministère (CETUD, DDD,..) 		



	- Renforcement des capacités		
Mise en œuvre	- Collecte des données - Validation des données		Consultants externes
Evaluation	- Evaluation du système MRV (SWOT) - Recommandations		

Secteur Industrie

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Préparation / Planification	- Diagnostic initial - Mise en place par arrêté du Ministre du Comité sectoriels de suivi, désignation d'un point focal au Sein de la CEP et d'une équipe regroupant les différentes structures génératrices de données pour le ministère : Secteur privé, Agences dédiées, - Renforcement des capacités - Opérationnalisation de l'observatoire de l'industrie		
Mise en œuvre	- Collecte des données - Validation des données		Consultants externes
Evaluation	- Evaluation du système MRV (SWOT) - Recommandations		

Secteur Agriculture

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Préparation / Planification	- Diagnostic initial - Renforcement RH de la DAPSA - Renforcement des capacités		
Mise en œuvre	- Collecte des données - Validation des données		Consultants externes
Evaluation	- Evaluation du système MRV (SWOT) - Recommandations		

Secteur Foresterie

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Préparation / Planification	- Diagnostic initial - Mise en place d'une cellule Direction des Eaux et Forêts - Renforcement des capacités		
Mise en œuvre	- Collecte des données - Validation des données		Consultants externes
Evaluation	- Evaluation du système MRV (SWOT) - Recommandations		



Secteur Déchets Solides

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Préparation / Planification	- Diagnostic initial - Mise en cadre de suivi de la CDN dans le secteur des déchets solides avec UCG comme point focal - Renforcement des capacités		
Mise en œuvre	- Collecte des données - Validation des données		Consultants externes
Evaluation	- Evaluation du système MRV (SWOT) - Recommandations		

Secteur Déchets Liquides

Etape	Activité	Durée	Moyens à mobiliser
Préparation / Planification	- Diagnostic initial - Mise en cadre de suivi de la CDN dans le secteur des déchets liquides avec comme point focal la CEP du ministère de l'eau de l'assainissement - Renforcement des capacités		
Mise en œuvre	- Collecte des données - Validation des données		Consultants externes
Evaluation	- Evaluation du système MRV (SWOT) - Recommandations		

Secteur	Diagnostic	Point focal
Energie	Fait	CEP/SIE
Transport	Fait	CEP
Industrie	A faire	CEP MIDPMI
Agriculture	A faire	DAPSA
Foresterie	A faire	Direction des Eaux et Forêts
Déchets solides	A faire	UCG
Déchets liquides	A faire	CEP

Rôles des différents acteurs

i. Moyens humains

Pour la mise en œuvre du système MRV national et la coordination des MRV sectoriels :

- Spécialiste Atténuation d'au moins 7 ans d'expérience



- Spécialiste Adaptation d'au moins 7 ans d'expérience
- Spécialiste Finance Climatique d'au moins 7 ans d'expérience
- Spécialiste en Base de données

ii. Moyens Matériels

Il est préconisé pour le bureau en charge du suivi de la CDN, un équipement informatique minimum est nécessaire et qui sera dédié à l'utilisation des outils de collecte, de calcul et d'archivage des données. En plus de postes de travail, un serveur informatique muni d'un disque de sauvegarde devra être mis en place. En cas de collaboration avec l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), cette structure pourra se charger du stockage et de l'archivage des données.

iii. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des acteurs

Une bonne compréhension des exigences en matière de reporting (RBT, BUR, CN) est la première étape de

- Besoins au niveau national (Unité de coordination ?)
- Besoin au niveau sectoriel
- Méthodologie IPCC 2006
- Outils de collecte et d'évaluation
- Support de la Communauté de Praticiens en MRV au niveau national pour la prise en charge de certaines thématiques de formation

Thème	Cible	Objectif
Changement Climatique	Sectoriels	Donner une meilleure connaissance des enjeux climatiques et les obligations nationales
Contribution Déterminée au niveau National	Sectoriels	Revue des projections en matière d'émission et des projets d'adaptation et d'atténuation
Finance climatique	Bureau de Coordinations et Spécialistes Sectoriels,	
Exigences de transparence	Bureau de Coordinations et Spécialistes Sectoriels	Revue des exigences de transparences et des exigences du MRV national et sectoriel
Inventaires (IPCC 2006)	Bureau de Coordinations et Spécialistes Sectoriels	Maitrise des outils d'inventaire
Modèles de reporting	Bureau de Coordinations et Spécialistes	Présenter les modèles de reporting par secteur et au niveau national



Activités	Détail	
Diagnostic sectoriels	Secteurs concernées : Industrie, Déchets solides, déchets liquides, Agriculture, foresterie	120 000 000
Recrutement 2 ans	3 ETP sur 2 ans	36000000
Matériel informatique	2 postes pour le Bureau National et un poste par comité sectoriel, soit un total de 8 postes	12 000 000,00
Développement informatique	Formulaires de collecte des données (100 J) (Emissions, Actions d'atténuation et soutiens) pour chaque secteur Plateforme WEB d'accès aux données national (100J) Amélioration du SIE (100J) Amélioration de l'observatoire de l'industrie (100J)	100 000 000,00
Renforcement des capacités	CDN (1J) Finance Climatique (1J) Exigences de transparence (1J) Inventaires (IPCC 2006) (5J) Modèles de reporting (1J) Gestions des données (2J)	27500000
Assistance technique sur 2 ans	48 HJ pour le bureau national 12 HJ pour les comités sectoriels	48 000 000,00
Total		343 500 000,00

6. Recommandations

Cette étude a fait ressortir que le Sénégal accorde une importance capitale à la lutte contre les changements climatiques et à ses effets au regard des actions entreprises notamment dans la mise en place d'un cadre de gouvernance approprié, notamment dans les aspects réglementaires, institutionnels, stratégiques et de suivi évaluation. Concernant ce dernier point, dénommé MRV dans le jargon climatique, sa prise en charge reste problématique. En effet, les mesures prises s'avèrent souvent incomplètes pour répondre pleinement aux enjeux du MRV climatique. Ainsi, il urge d'actualiser et renforcer les moyens en vigueur par des mesures complémentaires, à différents niveaux, afin d'améliorer le système existant.

L'élaboration de cette feuille de route s'inscrit dans ce cadre et permet d'avoir une vision claire, des objectifs stratégiques à atteindre, des axes de mise en œuvre ainsi que des actions phares à mener au niveau national et sectoriel. Une large gamme d'actions stratégiques (mesures institutionnelles, réglementaires, d'analyse diagnostic, de renforcement de capacités etc) a été proposée afin d'assurer une bonne prise en charge de la problématique MRV. Il ressort de cette analyse la nécessité de prendre rapidement en charge les questions ci-dessous :



- Assurer une meilleure prise en charge de l'environnement et notamment du climat dans la planification nationale. Il sera important sous ce point de renforcer l'intégration du climat au niveau du PSE et des politiques sectorielles de développement ;
- Mettre en place un comité de Haut niveau pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de la CDN dans tous ses aspects ;
- Améliorer le cadre réglementaire et politique existant en matière de changement climatique, notamment sur les questions relatives au MRV par (1) la mise en place d'une législation appropriée sur le climat prenant en charge les aspects liés au MRV et notamment les cadres de gestion des données (2) la création/opérationnalisation au niveau du MEDD du Bureau chargé de coordonner les activités liées au MRV (3) créer et dynamiser les comités sectoriels MRV (par acte juridique)
- Mettre à disposition les moyens nécessaires (humains techniques, technologiques etc.) afin d'assurer un meilleur fonctionnement des cadres de gestion des données aux fins d'une politique MRV climatique. Une meilleure coordination dans les interventions des PTF sera primordiale pour mettre en œuvre cette tâche. Egalement, il sera important de considérer la possibilité de l'allocation d'un budget pour les activités liées au changement climatique qui permettront de mieux prendre en charge la problématique du suivi évaluation/MRV.